

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 16/12/24

Présents : MM. J.P. LEDUC (Président), L. JOUBERT (Vice Président), P. GUILLEBAUX (CD), R. PANARIELLO, , Mme N. OLLIVIER et M. G. LANDRIOT et Mme Y. RUPERT

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1er RAPPEL

CDM

D2-A DU 08/12/2024

29552254 CARRIERES GRESILLONS 5 / GUYANCOURT ES 5

U14

D1-A DU 07/12/2024

28215805 VERNEUIL S/SEINE US 21 / VILLENES ORGEVAL 21

D3-C DU 07/12/2024

28283698 VALLEE 78 FC 21 / VELIZY ASC 21

FORFAIT GENERAL

U15

D1-A BONNIERES FRENEUSE FC 1

FORFAITS NON AVISES 2EME FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

VETERANS

D4-C DU 15/12/2024

28248834 MAUREPAS AS 32

U14

D4-F DU 14/12/2024

28283226 ABLIS FC SUD 78 21

FORFAITS NON AVISES 1ER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

SENIORS

D5-B DU 15/12/2024

28230528 VERNOUILLET FC 1

U15

D1-A DU 14/12/2024

29613221 BREVAL LONGNES FC 1

D1-B DU 14/12/2024

29613454 VSCI 1

FORFAITS AVISES 3EME FORFAIT

U15

POULE A DU 14/12/2024

29613224 BONNIERES FRENEUSE FC 1

FORFAITS COUPES NON AVISÉS

U14

CY 14/12/2024

29953743 VERNEUIL S/SEINE US 22

29953750 MAUREPAS AS 21

FORFAITS COUPES AVISÉS

U14

CY 14/12/2024

29953749 PORCHEVILLE FC 21

29953764 ACHERES FC 21

MATCHES REMIS

A JOUER LE 12/01/2025

VETERANS

D5-B

29770585 TRIEL AC 33 / CHI POISSY SGL 32

U18

D2-A

28251610 BUCHELOISE AS 21 / SARTROUVILLE ES 21

A JOUER LE 15/02/2025

U14

D4-C

29561327 CHATOU AS 22 / MAISONS-LAFFITTE F.C 22

A JOUER LE 16/02/2025

SENIORS

D4-A

28220832 JUZIERS F.C. 1 / ECQUEVILLY E.F.C. 1
29148420 A.S. BUCHELOISE 2 / GUERVILLE ARNOUVILLE 1

CDM

D1-A

28234782 VILLIERS MAHIEU AS 5 / ST CYR LUSO 6
28234778 VELIZY FRANCO PORT. 6 / ACHERES BENFICA AP 5

VETERANS

D2-B

28232026 BEYNES F.C. 31 / ABLIS SUD 78 31

D3-A

28248120 MEULAN/JUZIERS/ASFG 31 / ANDRESY F.C. 31

D4-C

28248825 ABLIS SUD 78 32 / VOISINS F.C. 33

D5-A

29451681 BREVAL LONGNES F.C. 31 / BONNIERES FRENEUSE 32

A JOUER LE 23/02/2025

SENIORS

D4-B

28222748 VAUXOISE ES 2 / CARRIERES GRESILLONS 2

VETERANS

D4-A
29148660 VAUXOISE ES 31 / ENT. SERBIE MEZIERES 32

A JOUER LE 02/03/2025

SENIORS

D5-D
29552450 ETANG ST NOM ES 1 / BUC FOOT AO 1

VETERANS

D4-A
28248466 CS ROSNY FOOTBALL 31 / LFCM 31

U16

D2-A
28253362 ETANG ST NOM ES 21 / VERNEUIL US 21

A JOUER LE 22/03/2025

U14

D4-A
28252789 A.S. BUCHELOISE 21 / MUREAUX O.F.C. LES 22

D4-E
29561621 MESNIL ST DENIS ASL 22 / NEAUPHLE-PONT. 21

A JOUER LE 27/04/2025

SENIORS

D4-B
28222740 CARRIERES GRESILLONS 2 / VILLENES ORGEVAL 2

MATCHES A PROGRAMMER

SENIORS

D4-B
28222856 POISSY FC 2 / VIROFLAY U.S.M. 1

U18

D2-A
28251628 HARDRICOURT US 21 / AS BUCHELOISE 21

U16

D2-A
28253353 LIMAY ALJ 22 / MARLY LE ROI U.S. 21

U15

POULE C
29566202 ETANG ST NOM ES 1 / CARRIERES GRESILLONS 1

FOOT LOISIR + 45 ANS

POULE A
29917067 ENT. MEZIERES SERBIE 1 / MANTOIS 78 FC 1

POULE B
29917108 ENT. EPONE LAINVILLE 1 / VILLENES ORGEVAL 1
29917109 MAULOISE US 1 / MAURECOURT FC 1
29917116 MAULOISE US 1 / ENT. EPONE LAINVILLE 1

TRANSMIS DE LA COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

SENIORS

D4B DU 08/12/2024
28222740 CARRIERES GRESILLONS 2 / VILLENES ORGEVAL 2
Transmis de la Commission Statuts et Règlements donnant match à rejouer.
La Commission dit match à rejouer le 27/04/2025.

U18

CY DU 10/11/2024
29868653 MONTIGNY LE BX AS 22 / HOUDANAISE REGION FC 21
Transmis de la Commission Statuts et Règlements donnant à reprendre la séance de coups de pied au but au moment de son arrêt irrégulier.
La Commission dit séance à reprendre le 08/01/2025 à 19H.
Transmis à la CDA.

COURRIERS

SENIORS

D1-A DU 22/12/2024
28214746 GUYANCOURT ES 1 / AUBERGENVILLE 1
Courrier de la Mairie annonçant la fermeture des installations de la ville pendant les vacances scolaires.
La Commission dit match à jouer à une date ultérieure.

CDM

528469 ACHERES BENFICA AP
Courrier du club à propos du match ci-dessous :
CDM D1-A DU 08/12/2024
28234778 VELIZY FRANCO PORT. 6 / ACHERES BENFICA AP 5
Pris note du courrier de ACHERES BENFICA.
La Commission prend note du justificatif fourni par le dépanneur et dit match à jouer le 16/02/2025.

U16

551386 PERRAY FOOT ES
Demande du club pour intégrer une 2ème équipe en U15.
La Commission prend note et vous intégrera en phase 2.

INVERSION DE TERRAINS SUITE FORFAIT AU MATCH ALLER

U14

D4-F DU 10/05/2025
28283286 ABLIS FC SUD 78 21 / VERSAILLES JUSSIEU 11
Demande de VERSAILLES JUSSIEU pour jouer ce match retour à domicile, étant donné que ABLIS était forfait au match aller.
En application de l'ART 23 ALINEA 7, la Commission donne son accord.

DEMANDES

U18

D2-A DU 22/12/2024
28251610 BUCHELOISE AS 21 / SARTROUVILLE ES 21
Demande de BUCHELOISE pour reporter le match au 02/03/25 car les installations sont fermées.
La Commission dit match à jouer le 12/01/2024.

U16

D2-B DU 22/12/2024
28253431 MAUREPAS AS 21 / RAMBOUILLET YVELINES 21
Demande de MAUREPAS pour avancer la rencontre au mercredi 18/12 à 19h30 car les installations seront fermées à partir du 20/12 à 12h.
Accord écrit de RAMBOUILLET.
La Commission donne son accord et transmet à la CDA.

U14

D4-C DU 11/01/2025
29561324 MAISONS-LAFFITTE FC 22 / MESNIL LE ROI AS 21
Demande de MESNIL LE ROI pour reporter la rencontre au 15/02/25 car un voyage scolaire est organisé.
La Commission est en attente de l'accord de MAISONS LAFFITTE et demande un justificatif du voyage avant vendredi 20/12/2024 à 12H.

D4-F DU 21/12/2024
28283220 RAMBOUILLET YVELINES 22 / ES GUYANCOURT 22
Demande de GUYANCOURT pour reporter le match en raison d'absences d'éducateurs et d'effectifs.
Compte tenu du motif invoqué la Commission ne peut accepter votre demande et maintient le match.

CY U14

POULE UNIQUE DU 14/12/2024

29953746 MESNIL ST DENIS ASL 21 / FCRH LA VESGRES 21

Courrier de LE MESNIL indiquant le résultat du match, la FMI n'ayant pas été clôturée par l'arbitre.

Transmis à la CDA.

TIRAGE COUPES

Les tirages des rencontres ci-dessous sont disponibles sur internet (Footclubs et site)

CY SENIORS

1/8ÈME

Dimanche 12 Janvier 2025

CC SENIORS

1/8ÈME

Dimanche 12 Janvier 2025

CY CDM

1ER TOUR (CADRAGE)

Dimanche 12 Janvier 2025

Exempt : ST CYR LUSO 6

CY U18

1/8ÈME

Dimanche 12 Janvier 2025

CY U16

1/8ÈME

Dimanche 12 Janvier 2025

CY U14

1/8ÈME

Dimanche 12 Janvier 2025

Exempt : LE PECQ US 21

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F

RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match

par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District. La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée. Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

L'APPLICATION FMI N'EST PLUS MISE À JOUR SUR LE STORE GOOGLE. IL FAUT Désormais LA TÉLÉCHARGER DIRECTEMENT VIA UN LIEN APK.

► **LIEN N°1 OU LIEN N°2**

SENIORS

D2-A DU 08/12/2024

28219122 NEAUPHLE-PONT. 2 / VELIZY ASC 1

Pris note du rapport de NEAUPHLE.

La Commission rappelle que dans tout courrier doit figurer la catégorie, le numéro du match, la date du match et les équipes concernées.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

U16

D4-A DU 08/12/2024

29721960 VILLENES ORGEVAL 22 / BONNIERES FRENEUSE 21

Pris note du rapport de VILLENES ORGEVAL.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

U14

D3-C DU 07/12/2024

28283698 VALLEE 78 F.C. 21 / VELIZY ASC 21

Pris note du rapport de VALLEE 78.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

D4-A DU 30/11/2024

29561307 SARTROUVILLE ES 23 / CHATOU AS 22

Après rappel et non réception du rapport demandé,

La commission sanctionne l'équipe de SARTROUVILLE d'une amende de 20€ (annexe 2 du RS du D.Y.F. non production d'un rapport demandé).

DEMANDE DE RAPPORTS

CDM

D2-A DU 08/12/2024

29552254 CARRIERES GRESILLONS 5 / E. S. GUYANCOURT F. 5

La Commission demande à un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

VET

D4-B DU 15/12/2024

28248650 MESNIL LE ROI A.S. 31 / VERSAILLES 78 FC 31

La Commission demande à MESNIL LE ROI un rapport sur la non utilisation de la tablette.

D5-B DU 15/12/2024

29770584 MESNIL LE ROI A.S. 32 / CONFLANS PORTUGAIS 32

La Commission demande à MESNIL LE ROI un rapport sur la non utilisation de la tablette.

U16

D3-A DU 01/12/2024

28253598 AUBERGENVILLE F.C 21 / ANDRESY F.C. 21

RAPPEL : La Commission demande à AUBERGENVILLE un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

U15

POULE C DU 07/12/2024

28408795 CARRIERES GRESILLONS 1 / TRAPPES ES 1

RAPPEL : La Commission demande à CARRIERES GRESILLONS un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

U14

D4-E DU 30/11/2024

29561611 VELIZY ASC 22 / VALLEE 78 F.C. 22

RAPPEL : La Commission demande à VELIZY un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

CY U14

POULE UNIQUE DU 14/12/2024

29953748 MANTOIS 78 FC 23 / BONNIERES FRENEUSE 21

La Commission demande à MANTOIS un rapport détaillé sur la non utilisation de la FMI.

FUTSAL SENIORS

D1-A DU 07/12/2024

29608753 A.S.J. ACHERES 1 / C.B.P.S. 78 1

RAPPEL : La Commission demande à ASJA un rapport détaillé concernant la non utilisation de la FMI.